

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1737**

présenté par
M. Colombani

ARTICLE 12 SEPTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'une attaque à l'encontre de la loi « littoral ».

Nous souhaitons sauvegarder nos paysages, le « tout-construction » n'est pas notre modèle de société.

Nous prôtons un développement éco-responsable, il convient de supprimer cet article.